



AXA Fondation
Prévention

Fondation d'AXA pour la prévention

Demandes de financement

1 Appel à projets

La Fondation d'AXA pour la prévention soutient la réalisation de projets de recherche qui ont pour objectif d'améliorer la sécurité routière. L'appel à projets concerne toutes les disciplines se rapportant à la sécurité routière. La Fondation communique une orientation thématique pluriannuelle à laquelle les projets doivent correspondre. La priorité est donnée aux projets innovants susceptibles d'être mis en oeuvre rapidement. Le projet de recherche doit être axé sur la pratique.

Thématique (à compter de 2017):
Mobilité urbaine

Exigences:

- Travail de recherche axé sur la pratique
- Projets de mise en oeuvre avec suivi scientifique
- Le responsable de projet doit faire partie d'une institution sise en Suisse
- Le projet doit s'étendre sur une durée maximale de deux ans
- La contribution de la Fondation ne doit pas dépasser 200 000 francs par an
- Les fonds sont destinés en premier lieu au financement des salaires

Procédure:

Les projets sont évalués selon une procédure en deux étapes: dans un premier temps, un avant-projet doit être envoyé. S'il est accepté, le demandeur est invité à soumettre une description plus détaillée de son projet.

Délais:

- a) Les avant-projets peuvent être envoyés à tout moment.
- b) En revanche, les demandes de financement doivent être soumises le 30 mars ou le 30 octobre.

Contact:

Pour la soumission de votre demande ou pour toute question, veuillez vous adresser au gérant de la Fondation d'AXA pour la prévention:
Fondation d'AXA pour la prévention
Raphael Schmid
Römerstrasse 17
8400 Winterthur
E-mail: raphael.schmid@axa.ch
Tél. : +41 58 215 65 98

2 Avant-projet

Veuillez décrire votre projet sur un maximum de deux pages. Votre avant-projet doit contenir les informations suivantes:

- Titre du projet
- Responsable du projet
- Institution
- Partenaires du projet
- Motifs / contexte / problématique
- Question(s) à résoudre / objectif(s) du projet
- Rapport à la pratique / mise en oeuvre prévue ou possible
- Estimation du budget

3 Demande détaillée

La demande détaillée doit, sur un maximum de 10 pages, inclure les points suivants:

3.1 Généralités

- 3.1.1 Titre du projet
- 3.1.2 Responsable du projet / interlocuteur
- 3.1.3 Objectifs / mandat de l'institution du demandeur:
 - Quels sont les objectifs généraux du demandeur?
 - Existe-t-il un mandat légal dans le domaine de la sécurité routière? Si oui, lequel? Dans quelle mesure le projet va-t-il au-delà du mandat légal?
- 3.1.4 Responsable du projet: nom, prénom, fonction
- 3.1.5 Qualification du responsable de projet: qualification professionnelle, expérience particulière dans le domaine de la sécurité routière
- 3.1.6 Organisation du projet: quels partenaires sont impliqués dans le projet et quelle est leur fonction?

3.2 Données relatives au projet

- 3.2.1 Contexte: situation initiale, historique, études préliminaires, état actuel de la recherche, nécessité de réaliser des travaux de recherche
- 3.2.2 Objectifs: quelles questions et problématiques cherchez-vous à résoudre à travers le projet?
- 3.2.3 Procédure / méthodes / approches: comment le projet sera-t-il réalisé?
- 3.2.4 Disponibilité des données requises: accès aux données nécessaires? Les données nécessaires seront-elles recueillies dans le cadre du projet?
- 3.2.5 Programme de recherche / planning de travail avec étapes clés / délais
- 3.2.6 Résultats escomptés / utilité du projet
- 3.2.7 Public cible
- 3.2.8 Rapport à la pratique / stratégie de mise en oeuvre: quelle importance le projet revêt-il pour la pratique? Comment les résultats pourront-ils être exploités?
- 3.2.9 Collaboration avec d'autres projets: une collaboration avec d'autres projets en cours est-elle prévue?
- 3.2.10 Controlling / analyse des risques / analyse des effets: comment la réussite du projet (déroulement, résultats) est-elle évaluée? Quels risques pourraient compromettre la réussite du projet? Quelles mesures sont envisagées pour prévenir ces risques?
- 3.2.11 Ethique / protection des données: le projet se fonde-t-il sur des éléments portant sur la loi relative à la recherche sur l'être humain? L'approbation par une commission d'éthique est-elle nécessaire / prévue? Des données personnelles sont-elles recueillies? De quelle manière la protection des données est-elle garantie?

3.3 Budget

- 3.3.1 Le budget alloué au projet doit être indiqué. Coûts / répartition sur les lots de travail / temps nécessaire / répartition du travail (si plusieurs partenaires). Les taux horaires maximum auxquels les demandeurs peuvent prétendre sont les suivants:
 - Responsable du projet: 182 CHF
 - Expert / scientifique expérimenté: 157 CHF
 - Collaborateur scientifique / collaborateur technique: 133 CHF
 - Secrétariat: 101 CHF
- 3.3.2 Le projet est-il cofinancé par un tiers? Le demandeur finance-t-il une partie du projet sur ses fonds propres?
- 3.3.3 Budget total du projet en CHF
- 3.3.4 Montant souhaité en CHF